



**Convention contre  
la torture et autres peines  
ou traitements cruels,  
inhumains ou dégradants**

Distr. générale  
22 septembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

**Comité contre la torture**

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22 de  
la Convention, concernant la communication n° 590/2014\*, \*\***

*Communication présentée par* : N. H. Z.

*Au nom de* : N. H. Z.

*État partie* : Canada

*Date de la requête* : 6 mars 2014 (date de la lettre initiale)

*Questions de fond* : Risque de torture en cas d'expulsion

Réuni le 31 juillet 2017, le Comité, n'ayant pas reçu les commentaires du requérant sur les observations de l'État partie malgré l'envoi de trois rappels et étant donc dans l'incapacité de poursuivre la procédure, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 590/2014.

---

\* Adoptée par le Comité à sa soixante et unième session (24 juillet-11 août 2017).

\*\* Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Alessio Bruni, Felice Gaer, Abdelwahab Hani, Claude Heller Rouassant, Jens Modvig, Sapana Pradhan-Malla, Ana Racu, Sébastien Touzé et Kening Zhang.

